

Ministère de l'économie, des finances et de la relance

Arrêté du **24 MARS 2022**

fixant la composition du jury du concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° ~~2009-1388~~ du ~~11~~ novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 17 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Stéphanie MARIN, administratrice des douanes et droits indirects, est nommée présidente du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2022.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par Madame Angélique PFEIFFER reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

Mme	Aurélie	BODEREAU	Inspectrice
Mme	Gladys	LEMARCHAND	Inspectrice
M.	Charles	OUDOUL	Contrôleur principal
Mme	Angélique	PFEIFFER	Inspectrice principale de 2 ^e classe
M.	Mickaël	PURAVET	Inspecteur
Mme	Marie-Anne	QUINTART	Contrôleuse principale
Mme	Anne	RADET	Inspectrice

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 MARS 2022**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Et par délégation,

Le directeur des services douaniers,



S. PICHEGRU